

Monsieur  
Pierre Gualino  
Député  
Rue du Bourg 47  
1920 Martigny



Notre réf. CD/GD  
Votre réf. /

Date 4 septembre 2019

**Réponse à votre question écrite No 66 du 14 juin 2019 concernant : Insecticides et pesticides, anticiper avant d'être obligé d'agir**

Monsieur le Député,

En accord avec le Conseil d'Etat nous vous répondons à vos questions comme suit.

Nous partageons les préoccupations mentionnées dans votre question écrite concernant l'utilisation des pesticides sur notre territoire. Toutefois, nous relevons que l'agriculture de notre canton est fortement orientée vers les cultures spéciales, lesquelles exigent des protections contre de nombreux ravageurs et autres maladies. Ceci explique la mise en place de stratégies de protection des cultures, basées principalement sur des méthodes biologiques ou mécaniques ; si nécessaire des pesticides sont utilisés.

Le canton et les agriculteurs collaborent étroitement pour réduire les risques liés à ces produits et à leur utilisation. Différents projets en cours et en élaboration, soutenus par la Confédération, visent notamment une meilleure protection des cours d'eau, où des déficits ont effectivement été constatés. Le canton contrôle les exigences légales, qui ont été renforcées dans le même objectif. Le secteur agricole a très bien compris l'enjeu et participe, sur une base volontaire, par exemple à la reconversion en culture biologique ou au travers de l'enherbement des vignes.

L'abandon total de ces produits sur le territoire cantonal n'est cependant aujourd'hui pas praticable. Les agriculteurs en seraient fortement lésés, avec des pertes de rendements sans véritables possibilités de compensation sur le marché. Il n'est pas raisonnable de comparer notre situation déjà bien réglementée avec certaines situations particulières à l'étranger. De sa propre initiative, l'industrie développe depuis longtemps des solutions alternatives là où c'est possible, notamment au travers des protections biologiques.

L'amélioration continue comme décrite ci-dessus est une bien meilleure alternative et offre des perspectives économiques pour toute la chaîne agro-alimentaire. Le plan d'action produits phytosanitaires et sa mise en œuvre cantonale ainsi que plusieurs mesures de la politique agricole 2022 indiquent clairement le chemin.

Nous pouvons ainsi apporter les réponses suivantes à vos questions :

1. Selon notre appréciation des principaux marchés de nos produits agricoles, une agriculture valaisanne sans produits de protection des plantes ne serait aujourd'hui pas réaliste. En chiffrer le coût nécessiterait un travail très complexe et de grande envergure, disproportionné en fonction des connaissances actuelles.
2. Comme expliqué dans le commentaire, ces pistes sont effectivement intéressantes et sont déjà exploitées et mises en œuvre. Ces activités relèvent du domaine privé et n'appellent pas d'actions directes par les collectivités publiques, si ce n'est le rôle d'expertise neutre et de respect des règles législatives.
3. La mission du Canton du Valais pour soutenir l'agriculture prévoit d'utiliser les instruments de la politique agricole fédérale, notamment les projets ressources, les projets de protection des eaux et les contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage.

Nous espérons avoir pu vous donner une réponse satisfaisante et vous présentons, Monsieur le Député, nos respectueuses salutations.



**Christophe Darbellay**  
Conseiller d'Etat

Copie à Service parlementaire  
Président du Grand Conseil